

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
Séance du 21 juillet 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois et le Vingt et Un Juillet à 16H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 13 Juillet 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI.

Objet : Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de remise en état de la voie communale de Bartaccia.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Myriam PUTHOD-HONORE, Elisabeth TABERNER,

PROCURATIONS : Audrey CASSETARI-DOMENICHINE à Christine PINNA, Virgile CAVALLI à Elisabeth TABERNER, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Jean-Baptiste OLLANDINI, Alain FAGGIANI à Ange LARI, Jacqueline GIANNETTI à Ghislaine ETTORI, Colette ISTRIA à Ange-François LEANDRI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Angélique PIANELLI-CASANOVA, François-Joseph SCANAVINO à Paul PETRELLI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS : Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21-6°,

Vu le Code de la Commande Publique,

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée le 27 juin 2023 pour une mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de remise en état de la voie communale de Bartaccia.

Le Maire propose de retenir l'offre d'EMERGENCE CONSULTANTS pour un montant de 25 500 € HT soit 30 600 € TTC.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à signer la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de remise en état de la voie communale de Bartaccia.
- DIT que les crédits sont prévus au budget primitif de la Ville pour l'exercice 2023.

La présente délibération est adoptée par 25 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte, le : 24.07.2023

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 24.07.2023

Fait à PROPRIANO, le 21 juillet 2023

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20230721-2023-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 24/07/2023

La Secrétaire de séance



Elisabeth TABERNER